



La Dépêche du Midi Mercredi 1^{er} avril 2009

Économie.

Hier soir, au conseil général.

Le plan de relance expliqué aux chefs d'entreprises

Devant un parterre de chefs d'entreprises et de décideurs économiques, Philippe Martin, le président du conseil général, a présenté hier le plan de relance économique départemental. Un sujet sur lequel Philippe Martin s'est promis « de ne pas faire de politique du tout ». « L'investissement public reste le levier le plus efficace contre la crise » a expliqué M. Martin, précisant que « 73 à 75 % de l'investissement public est porté par les collectivités locales ». Lors de la dernière session budgétaire, l'assemblée a décidé, du fait de l'augmentation de ses dépenses sociales (95 millions d'euros sur un budget de 240 millions) de revenir sur son projet initial de faire une pause dans ses investissements. « L'ampleur de la crise nous a fait revoir notre position : en 2009, notre priorité absolue sera l'investissement avec 40 millions d'euros destinés à nos routes, nos collèges et aux projets que portent les 463 communes du Gers » explique Philippe Martin qui ajoute que ce plan a pour premier objectif « de soutenir le carnet de commandes de nos entreprises ». Avant que d'apposer sa signature à la convention qui engage le conseil général dans le plan de relance gouvernemental et

lui ouvre droit au versement anticipé du fonds de compensation de la TVA, le préfet du Gers Denis Conus s'est réjoui de ce que la collectivité départementale « en faisant le choix des investissements, apporte sa part à la lutte contre le chômage et au soutien à l'activité ». Présent également, le président régional de la Fédération des [travaux] publics Bruno Cavagne a salué lui aussi l'initiative gersoise.

Sur les 40 millions investis, 18,3 millions seront consacrés aux routes du département ; 11,4 millions aux collèges et 9 millions à l'aide aux communes. Contrairement aux années précédentes, toutes les communes du Gers pourront prétendre au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. « Jusqu'alors, 150 communes étaient éligibles à ce fonds » précise Philippe Martin.

D.A.